



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 20 avril 2021

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il me revient que dans plusieurs pays, de nombreux élèves ont abandonné leurs études aux différents niveaux scolaires.

Avec le but de connaître le taux d'abandon au Luxembourg, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- Par niveau d'étude, à savoir universitaire, secondaire classique, secondaire général et formation professionnelle, combien de personnes ont complété leurs parcours jusqu'à la fin du cursus ?
- À l'inverse, combien de personnes ont abandonné en cours de cursus, toujours par niveau d'étude tel qu'énuméré dans la question ci-dessus ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz

Député

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 4119 de Monsieur le Député Marc Spautz**

L'honorable Député souhaite connaître le « taux d'abandon » scolaire au Luxembourg ; ledit taux, plus communément désigné par le terme de « taux de décrochage », vient de faire l'objet d'un rapport exhaustif publié par le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et intitulé *Jeunes décrocheurs et jeunes inactifs au Luxembourg*<sup>1</sup>.

Le décrochage scolaire désigne le fait d'abandonner un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale. Le décrocheur est défini comme élève à plein temps, non soumis à l'obligation scolaire, ayant quitté le système scolaire luxembourgeois sans diplôme ou certification finale avant ses 24 ans à la date de départ.

Dans les rapports précédents, l'approche pour évaluer l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire se fondait sur le taux de décrochage théorique d'une cohorte d'élèves entrant en classe de 7<sup>e</sup> d'une année scolaire déterminée jusqu'à la fin de leur scolarité théorique.

La nouvelle approche consiste à calculer le rapport entre le nombre d'élèves hors obligation scolaire ayant décroché du système scolaire public luxembourgeois pendant l'année scolaire de référence, sur le nombre total d'élèves sans obligation scolaire inscrits dans l'enseignement public luxembourgeois au 15 novembre pour l'enseignement secondaire, respectivement au 15 octobre pour l'enseignement fondamental de l'année de référence.

Le choix définitoire et les méthodes de calcul font référence aux méthodes et définitions plus généralement utilisés en littérature spécialisée pour le traitement des données sur le décrochage. Les données les plus récentes se rapportent à l'année scolaire 2019/2020 ; le rapport sur le décrochage en 2020/2021 sera publié fin 2021.

En 2019/2020, un nombre total de 1 670 décrocheurs a été recensé, soit 8,16 % de la population scolaire hors obligation scolaire. Malgré la pandémie et ses conséquences sur le système scolaire, le taux de décrocheurs est resté stable en 2019/2020 par rapport aux années précédentes. La tendance sera à confirmer dans l'analyse des données 2020/2021, qui permettra d'évaluer l'impact des mesures de soutien mises en œuvre à partir de l'automne 2020.

La répartition par type d'enseignement ressort du tableau ci-dessous :

Formation professionnelle (DAP)	Général inférieur <sup>2</sup>	ACCU/CLIPP/COIP/CLIIA <sup>3</sup>	Général supérieur <sup>4</sup>	Classique supérieur <sup>5</sup>	Form. prof. (DT)	Form. prof. (CCP)	Voie de préparation	Autres	Classique inférieur <sup>6</sup>	Pas d'indication
21,50 %	20,18 %	14,79 %	12,04 %	9,16 %	9,40 %	4,43 %	2,22 %	1,26 %	0,24 %	4,79 %

<sup>1</sup> <https://men.public.lu/content/dam/men/catalogue-publications/statistiques-etudes/statistiques-globales/2021-05-jeunes-decrocheurs.pdf>

<sup>2</sup> Enseignement secondaire général, classes 7<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>

<sup>3</sup> ACCU : classe d'accueil ; CLIPP : classe d'insertion pré-professionnelle ; COIP : cours d'orientation et d'initiation professionnelles ; CLIIA : classe d'insertion pour jeunes adultes

<sup>4</sup> Enseignement secondaire général, classes 4<sup>e</sup> - 1<sup>re</sup>

<sup>5</sup> Enseignement secondaire classique, classes 4<sup>e</sup> - 1<sup>re</sup>

<sup>6</sup> Enseignement secondaire classique, classes 7<sup>e</sup> - 5<sup>e</sup>

Concernant les études universitaires, la notion de décrochage doit être nuancée en raison du fait qu'à ce niveau d'études, un abandon n'est souvent que temporaire et qu'il n'est pas rare qu'un étudiant poursuive ses études après un laps de temps plus ou moins court ou se réoriente vers d'autres études en cours de route.

À titre d'information et selon les informations fournies par l'Université du Luxembourg, sur un total de 1 655 étudiants en dernière année d'études de Bachelor ou de Master, 990 (soit un peu moins de 60 %) ont terminé leurs études en été 2020 avec succès et dans les délais prévus. 581 étudiants (35 %) se sont réinscrits et ont prolongé leurs études. 84 étudiants (5 %) ont abandonné leurs études au cours de la dernière année, par exemple pour redoubler l'année, pour changer de programme ou d'université, ou pour prolonger leur mobilité. Aucune donnée n'est encore disponible pour l'année 2021.

Par rapport à l'année académique précédente, le taux de réussite en 2020 a été légèrement supérieur (60 % contre 54 % en 2019) et le taux d'abandon a été plus faible (5 % contre près de 8 % en 2019).

Ainsi, le nombre de diplômés, le nombre d'abandons et celui d'étudiants ayant interrompu leurs études sont largement similaires à ceux des années précédentes. Les chiffres disponibles ne permettent pas de conclure à une influence négative de la pandémie sur la réussite académique des étudiants de l'Université du Luxembourg.